L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE 1863. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 22 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par R. T. Montgomery, No 23, rue du Camp, — 235 balles de coton.

Par le même, à 10 heures, sur la Levée, au pied de la rue St-Louis, 63 Foin.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan, rue de la Vieille Levée,—Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussettes.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue du Canal,—Du foin.

Par W. P. Vincent, au Nouveau Bassin,—La goëlette Marion.

Par le même, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de la Douane No 64,—Marchandises sèches de saison.—A onze heures précises, au même endroit : Coton.

Par F. Fernandez,—le contenu d'une maison de réunion (club) rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, des meubles, liqueurs, etc.

Par F. F. Trinchard, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier No 44,—Groceries et provisions.

Par J. P. Boisseau, à 10 heures et demie, au No 74 de la rue St-Charles : Meubles.—A onze heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier Café Rio, papier à lettres, etc.

Nouvelles de Georgie.

IMPORTANTE CORRESPONDANCE ENTRE LE GOUVERNEUR BROWN ET LE CONSUL ANGLAIS.

Les étrangers regardés comme citoyens de la Confédération.

Les journaux du Sud ont publié une correspondance intéressante entre A. Fullerton, consul anglais par *interim* à Savannah, et le gouverneur Brown, de Georgie, relative à l'obligation des sujets étrangers de prendre les armes pour la défense de l'Etat en cas d'invasion ou en cas d'insurrection.

Le consul britannique écrit pour protester contre l'enrôlement des sujets de la Grande Bretagne dans la levée des 8,000 hommes faite par le gouverneur Brown en vertu de l'appel du président et expose son droit dans les termes suivants :

"Dans une occasion précédente M. Molyneux vous prévint que le consulat m'était confié pendant son absence. J'ai tout récemment soumis mes pouvoirs comme consul de Sa Majesté à M. Benjamin qui les a dûment approuvés et reconnus.

"Les dépêches que j'ai reçues du gouvernement anglais relatives au service obligatoire sont positives. Elles m'enjoignent de faire des remontrances dans les termes les plus précis contre toute tentative de forcer les sujets britanniques à prendre les armes. Si ces remontrances n'obtiennent aucun résultat, les gouvernements européens intéressés dans la question, s'uniront pour adresser des représentations qui assurent aux étrangers leur bénéfice de neutralité."

Après plusieurs colonnes de correspondance, le gouverneur Brown, en réponse à une requête du consul anglais par *interim* qui demandait un permis de sortie pour deux Anglais nommés Kiely, dit :

"Par une ordonnance de la convention de cet Etat, représentant son peuple et sa souveraineté, passée le 16 mars 1861, il est déclaré :

Que toutes les personnes de race blanche résidant en cet Etat à l'époque de la séparation de l'Etat, avec l'intention de bonne foi d'y faire leur séjour permanent, seront considérées comme citoyens de cet Etat, nonobstant leur lieu de naissance ; pourvu que dans les trois mois à partir de cette date elles n'aient pas déclaré devant une cour de recorder leur désir de ne pas être considérées comme citoyens de l'Etat.

L'ordonnance de séparation dont il est question ci-dessus fut passée le 19 janvier 1861.

Si M. Kiely résidait dans cet Etat le 19 janvier 1861, et qu'il n'aient pas fait la déclaration dont il est question plus haut, devant une cour du recorder de cet Etat dans les trois mois à partir du 16 mars 1861, ils ont accepté les privilèges et les obligations de la citoyenneté offerte par l'Etat, et ont cessé d'être sujets britanniques. Ils ne sont pas, par conséquent, en droit de quitter l'Etat et ne peuvent obtenir le congé que vous demandez pour eux. Si, cependant, ils étaient devenus résidents de l'Etat depuis le 19 janvier 1861 ou s'ils étaient alors résidants et qu'ils aient fait leur déclaration dans les termes de l'ordonnance, dans les trois mois après le 16 mars 1861, il leur sera donné 30 jours pour arranger leurs affaires, comme vous le demandez, et ils obtiendront l'autorisation de quitter l'Etat à l'expiration de ce terme.

Si les étrangers sont citoyens de droit en Georgie pourvu qu'ils ne fassent pas de déclaration contraire dans un très court délai, ils ne sont pas si bien traités dans le Rhode Island où une proposition qui leur était favorable semble avoir été rejetée, d'après les chiffres qu'on verra plus bas.

Cette proposition se présentait sous la forme d'amendement à la Constitution de l'Etat et était ainsi rédigée :

"Les étrangers, résidant en cet Etat, qui se sont enrôlés comme volontaires ou qui s'enrôleront comme volontaires, dans un des régiments de l'Etat qui seront honorablement déchargés, qui sont maintenant ou qui pourront devenir citoyens naturalisés des Etats-Unis, seront admis à voter dans toutes les élections d'Etat sur le même pied que les citoyens nés des Etats-Unis."

Le vote a été comme suit :

	Pour	Contre
Providence	473	872
Newport	118	283
New Providence	29	160
Pawtucket	17	49
Cumberland	38	185
Smithfield	27	99
Warwick	29	167
East Greenwich	48	30
Westerley	42	114
Bristol	27	74
Warren	19	78
Barrington	2	56
Total	869	2167
Majorité contre		1298

CHRONIQUE LOCALE.

ENCORE DANS L'EMBARRAS—Wm Thompson n'est point vu de bon œil par la police qui le range parmi les suspects et les dangereux. Arrêté dernièrement pour un motif que nous ne tenons pas à nous rappeler, il dut sa mise en liberté à l'habileté de son avocat, M. C. Campbell, qui [illegible] solennellement de se bien conduire à l'avenir ; il n'a pas tenu sa promesse, car le sergent McCann et l'officier Merritt l'ont amené hier devant le recorder Vennard. Le magistrat a cru devoir déclarer son cautionnement forfait et l'a condamné en outre à deux mois de détention au work house.

L'AFFAIRE D'INCENDIE—L'interrogatoire des individus accusés d'avoir incendié une maison du Quatrième District n'est pas encore terminé.

COUR PRÉVÔTALE— *Juge Atocha*.—Sanford Towns, homme de couleur, arrêté pour avoir essayé de faire passer en contrebande des liqueurs et d'autres marchandises dans les campagnes, a été relâché. Il n'était qu'employé. Le tribunal a ordonné d'arrêter le propriétaire des articles.

Deux soldats nègres étaient accusés d'avoir gêné le passage, vis-à-vis d'un bureau de recrutement, au coin des rues Baronne et Union. Les watchmen de ces rues disaient que les voisins et les dames qui étaient forcés de passer sur le trottoir se plaignaient des recrues ; celles-ci rendaient la circulation fort difficile et les insultaient. L'officier recruteur répliquait que sa caserne était tellement encombrée qu'une partie de ses hommes étaient obligés de se tenir dehors, mais qu'ils ne gênaient jamais la circulation. Le juge l'a requis d'envoyer les recrues à la Presse, conformément aux ordres du général commandant. Si, a dit le magistrat en terminant, on avait obéi à cet ordre, la plainte n'aurait pas été formulée.

Deux soldats qui s'étaient battus dans la rue Bourgogne et avaient voulu se servir de leurs revolvers, ont été envoyés au capitaine Pickering et condamnés à perdre deux mois de paye. Robert Harland, arrêté ivre et qu'on suppose être déserteur, a été envoyé sur l'île aux Vaisseaux pour deux mois.

DEUX ENFANTS ÉGARÉS—La police a recueilli hier un petit garçon et une petite fille qui erraient dans les rues. La petite fille a quatre ans; elle portait une robe en calicot et un chapeau de paille. Le petit garçon a deux ans et avait la tête nue. Ils avaient tous deux des souliers aux pieds et des bas rouges.

PRISONNIER DE GUERRE. — Henry Skinner, pris sur le *Leviathan* et qu'on accusait d'être passé aux Confédérés à une époque où il était au service des Etats-Unis, a prouvé qu'il est sujet anglais. Il sera traité comme prisonnier de guerre—tant qu'on ne découvrira pas de preuves suffisantes de sa culpabilité.

MORTALITÉ — Le Bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel publié hier matin qu'il y a eu 200 décès dans les limites de la Nouvelle Orléans, dans la semaine expirée le 18 du courant.

Les maladies qui ont fait le plus de victimes sont : la diarrhée chronique, 22, les affections pulmonaires, 13, la diarrhée, 12, la fièvre congestive, 7; la fièvre typhoïde, 7.

Nationalité — France, 6; Allemagne, 10; Irlande, 14; Afrique, 1; Norwège, 1; Prusse, 1; Espagne, 1; Suède, 1; Etats Unis, 105, non déclarés, 60.

RAQUEMENT.—Le Recorder Vennard a annoncé de nouveau, hier matin, que les officiers qui opèrent ces arrestations doivent se trouver en cour à l'heure où leur présence y est nécessaire, c'est-à-dire à neuf heures. Ceux qui ne se conformeront pas à cet ordre seront punis [illegible].

Le magistrat a ordonné qu'il y eût dans l'enceinte de la Cour une pendule meilleure que ne le sont ordinairement les pendules municipales.

PROPOS SÉDITIEUX — Jno Barkes, qui a troublé la paix et tenu des propos séditieux, a été condamné à $25 d'amende.

AMOUR ET AMENDE.—Deux femmes de couleur, Eliza Haywood et Emily Henbaske, mère et fille, comparaissaient hier matin devant le recorder du Premier District, "elles ont fait un tapage inconvenable," disait le représentant de l'autorité. Un officier nègre, chargé du recrutement, portant un magnifique uniforme, s'est levé aussitôt après que le policeman se fut expliqué : "Je suis, a-t-il dit, la cause de ce tapage. Je suis l'amoureux accepté de la fille, mais la maman ne veut pas que nous nous unissions. Hier soir, je suis allé chez la fille pour [illegible] ; ma présence dans la maison a [illegible] de la rixe." Il a été condamné à [illegible] piastres d'amende.

Bagging, cordes et ficelles.—A vendre [illegible] par L. G. McQueen, 75 et 77 rue Vieille Levée, près de la rue Conti.

FÊTE ROYALE A BORDEAUX. — Les journaux de Bordeaux sont pleins de récit des ovations au roi Ferdinand de Portugal, [illegible] Théâtre de la ville. [illegible] l'hymne royal portugais [illegible] populaire à Bordeaux [illegible] publique de la ville.

Courrier de Paris.

PARIS, 5 septembre.

Il faut convenir que nous sommes un peuple magnanime et que nous pardonnons bien vite les mystifications ! Qui songe aujourd'hui à se venger des prédictions sinistres et fort heureusement chimériques de ce bon M. Mathieu de la Drôme ? Vous souvient-il du déluge que nous devions subir? des trombes, des inondations? les arbres n'avaient qu'à bien se tenir; on allait les déraciner. De toute cette eau, il n'y a pas une goutte, pas de quoi désaltérer la colombe qui rôdait déjà attendant l'arche.

Mathieu de la Drôme ne serait-il pas, par hasard, pas plus infaillible que Mathieu Laensberg ? ou bien, son système étant excellent, se trompe-t-il sur la manière de s'en servir, et prend-il le petit bout, au lieu du gros bout de la lorgnette? quand il dit : pluie torrentielle, peut-être faut-il lire temps sec? ce serait encore un moyen d'avoir raison; et si, au lieu d'appartenir à la science incertaine qui prétend deviner les saisons, M. Mathieu appartenait à la diplomatie, par exemple, je lui indique ce procédé pour n'avoir jamais tort et pour prédire toujours à coup sûr.

M. Leverrier avait remis un peu brutalement au pas de la modestie cet excellent M. Mathieu, et tout le monde avait pris parti pour le savant de l'avenir contre le savant du passé. Mais ne voilà-t-il pas que l'inexorable et insolente température que nous venons de subir donne raison à M. Leverrier. Décidément, le soleil est un flatteur.

Puisque j'ai commencé ce courrier par une querelle scientifique, je continue avec l'aplomb d'un ignorant. Vous savez que la grande question du jour est la question des vivisecteurs? Doit-on continuer à soumettre les chiens, les chevaux, les lapins à des mutilations pendant leur vie, pour suivre un phénomène, pour découvrir une loi nouvelle? Les praticiens prétendent que le doute est une injure pour le progrès et que les animaux immolés à la science ne valent pas qu'on pousse un soupir. Mais on réplique que la cruauté est toujours de la cruauté, qu'on ne doit pas sacrifier un instinct aussi sacré que l'instinct de la pitié à des besoins peut-être factices; et qu'après tout, il n'est pas prouvé que les expériences soient utiles. Ce dernier argument me paraît le seul bon. Quant au reste, je m'apitoie convenablement sur le sort d'un pauvre animal qui souffre, mais les bipèdes de mon espèce que je vois souffrir et qu'aucune loi de Grammont ne protège, m'ont un peu blasé sur le martyre des autres animaux.

Quand on empêchera suffisamment les hommes de battre leurs femmes, les pères de frapper leurs enfants ; quand on aura combattu l'insalubrité de certains logements, l'abus de certaines industries, le suicide de certaines hygiènes, quand on aura supprimé cette *vivisection* qui s'appelle le duel, la guerre, la peine de mort, je serai tout dévoué aux intérêts des bestioles qu'on veut *épargner*.

Dans le joyeux vaudeville que l'on vient de reprendre aux Variétés, *le Chevreuil*, une jolie dame chante sur un air attendrissant que la chasse est un plaisir sanguinaire, et qu'en tuant des perdrix on empêche des enfants, de tendres enfants (espérons qu'ils sont tendres!) de rejoindre leur mère. Cela fait un tableau navrant; et j'engage les membres de la société protectrice des animaux à chanter, vers l'heure du dessert, entre la poire et le fromage, ce couplet vraiment sentimental.

Cette question de la vivisection, si elle continuait à passionner les masses, gênerait bien la gastronomie. Adieu les pâtés de foie gras, obtenus par des procédés de torture ! adieu la bonne matelotte dans laquelle le poisson doit être fricassé vivant! adieu les écrevisses! adieu les huîtres même! il faudra une certitude absolue de la mort d'une huître, certitude prouvée par un décès d'au moins vingt quatre heures, pour se permettre désormais de la gober. Je ne mentionne pas les cas innombrables où cette charité stériliserait la cuisine. Mais le système progresse tous les jours, on en viendra à l'inviolabilité de la vie des animaux; plus de viande! Et si l'on allait découvrir un jour que les plantes ont une vie qui leur est propre, et qu'une sorte d'instinct habite en elles, on en arriverait à ne plus oser rien manger, pas même la carotte ou la salade.

Cette exagération de la sensibilité humaine pour les animaux m'autorise à raconter le fait suivant dont j'ai été témoin, il y a une quinzaine de jours, et qui m'a démontré comment la justice se rend dans ce bas monde, avec les meilleures intentions.

Un de ces petits marchands de fruits et de légumes qui poussent devant eux une petite voiture, étant trop vieux, trop infirme peut-être pour traîner, ou pour pousser son magasin, le faisait conduire par un âne. Mais l'animal, soit qu'il fût aussi vieux que son maître, soit qu'il fût tout à fait jeune et mal élevé, ou, ce qui est plus probable, qu'il soit né entêté, s'arrêta net au coin d'une rue, et s'obstinait à ne pas marcher. Le vieux marchand, après avoir épuisé le vocabulaire des promesses, se fâchait et tapait avec son bâton sur les reins de maître Martin. Le bâton tombait et Martin raisonnait : il lançait des ruades, secouait ses oreilles et ne bougeait pas. Le maître alors exaspéré laisse là le bâton et à grands coups de pied dans le ventre, il essaya de stimuler le courage, le cœur du quadrupède. On sait que le ventre est en général pour tous les animaux le siège de la conscience; beaucoup d'hommes l'ont prouvé.

Il faut croire que l'âne avait une conscience solide, il résistait ; il se tenait immobile. Cependant, on s'était attroupé autour de ces deux intéressés, l'homme et la bête. Le public impartial pariait tantôt pour l'âne et tantôt pour l'homme —Il ira ! il n'ira pas ! c'était une véritable gageure.

Un sergent de ville qui connaît son devoir, et qui n'est pas étranger à la loi de Grammont, non plus qu'à la sensibilité, témoin de ce spectacle scandaleux, voulut y mettre un terme; il s'avança vers le groupe et exhorta l'homme à moins frapper la bête.

—De quoi? de quoi? répondit le marchand, je ne suis pas libre d'agir avec mon âne comme je l'entends?

—Non, répondit le représentant de la prévoyance sociale, vous ne devez pas trop battre votre âne.

—Ah! et s'il veut être battu? N'est ce pas, martin, mon bon, que ça t'est égal d'être battu?

L'âne remua les oreilles. Il fut facile au marchand d'interpréter dans le sens d'un acquiescement ce signe si douteux ; le sergent de ville, au contraire, affirma que la bête n'en pouvait plus. Bref, on s'échauffa, et comme le vieux voulait recommencer de plus belle, le sergent de ville menaça de l'arrêter. Réponse ironique! défi ! arrestation !

On voulut conduire notre marchand au violon ; il se laissa presque faire. Il demanda pourtant, avant toute chose, ce que l'on allait faire de la voiture et de son âne.

—Parbleu! fit le sergent de ville, ne vous inquiétez de rien, je reconduirai la voiture chez vous.

Un mystérieux sourire effleura les lèvres du marchand de salades, un sourire à la Talleyrand. Il ne protesta pas et alla chez le commissaire de police, qui, d'ailleurs, le garda très peu. Quand le sergent de ville revint à la voiture, il la trouva immobile au milieu de la rue.

—A présent, mon petit, dit il à l'animal, nous allons être bien sage et nous laisser faire.

Martin comprit sans doute que la sagesse était le repos absolu ; il ne bougea pas plus qu'il ne remuait auparavant, quand son maître le frappait.

—Oh! oh! que veut dire cela? demanda le sergent de ville, un peu plus ferme dans ses caresses. allons, marchons !—L'âne ne bougea pas.

Le représentant de la loi Grammont se fâcha un peu.

—Tu es entêté, dit il à l'âne, et il lui donna un petit coup avec un fouet.

—L'âne ne bougea pas.

—Il faut donc se fâcher tout à fait, insinua l'agent de l'autorité, et il frappa avec le manche du fouet.

L'âne ne bougea pas.

—Ah! vilaine bête, animal! butor, etc etc.

Le sergent de ville entama la kyrielle des injures les plus violentes pour un âne, et se mit en même temps à les accompagner de coups de pieds, de coups de bâtons, si drus, que Martin finit par comprendre. Il s'aperçut que les vieilles bottes de son vieux maître n'étaient rien auprès des bottes solides du sergent de ville, et, tout meurtri des coups de son vengeur, il se mit à marcher un peu ; mais il garda le respect de lui-même à ce point qu'il ne trotta pas une fois.

J'ai été témoin du fait ; je le garantis. Je ne dénonce pas le sergent de ville; je dénonce bien plutôt l'âne, mais je tiens surtout à prouver combien il est difficile de protéger les bêtes qui ne savent pas se protéger elles-mêmes. L'âne souffrit plus du sergent de ville qu'il n'avait souffert de son maître; et pourtant, il est possible que sur le procès-verbal dressé contre le marchand de légumes pour coups injustement appliqués, la société protectrice des animaux décerne une médaille à cet excellent sergent de ville, qui comprend si bien la loi Grammont.

Mais, me dira-t-on, que vouliez-vous qu'il fît devant une résistance obstinée?

J'aurais voulu qu'une correction solide appliquée à l'animal il allât délivrer le maître, en lui faisant des excuses et en reconnaissant que parmi les utopies humaines la loi protectrice n'est pas la moindre et qu'il est aussi difficile de faire du bien aux bêtes qu'aux créatures les plus intelligentes.

Ceci soit dit sans vouloir décourager les défenseurs de la chair contre le bistouri !

J'ignore si les vivisecteurs sont à leur dernier jour. La question ne me paraît pas complètement élucidée. Mais en voici une autre qui fait du chemin : c'est celle des ballons, ou plutôt, non, ne donnons pas ce nom de ballon à l'ingénieux appareil qui doit conduire Nadar dans les airs. Ce brave et spirituel inventeur, qui était déjà l'Alexandre Dumas de la photographie est en communication trop fréquente, trop journalière avec le soleil pour ne pas aller lui rendre visite, par delà les brumes terrestres ; il l'abordera dans une plaine éblouissante : ce sera véritablement le camp du Drap d'or, et Nadar lui dira :

"*Et maintenant, Seigneur, expliquons-nous tous deux.*"

Le soleil sera joliment confus des reproches qu'on a à lui faire en général, mais des compliments en particulier qu'on lui offrira pour la saison. Si M. Mathieu de la Drôme profitait de la circonstance pour envoyer sa carte à cet astre narquois!

Nadar ne doute donc pas de la réussite. La vérité, c'est qu'il a déjà pour lui les vraisemblances, les calculs mathématiques. C'est quelque chose ; ce n'est pas tout ; car il arrive bien souvent que la théorie la plus sérieuse rencontre d'incommodables obstacles, parce que les théoriciens ne les avaient pas prévus. M. Babinet est persuadé que la machine doit s'enlever ; et il en est tellement convaincu qu'il [illegible] monter dedans lors du premier voyage. Voilà, ce me semble, un argument décisif.

J'avais déjà, depuis plus d'un an, entre les mains une très-intéressante brochure de M. G. de Lalandelle, l'écrivain maritime, décrivant une machine inventée par un de ses amis, M. Gustave de Ponton, sous le nom de Aéronef. Est-ce la machine de Nadar ? Nadar a-t-il découvert de son côté, ce que M. de Ponton avait découvert du sien ? ou plutôt, n'est-ce pas l'idée expliquée par Lalandelle que Nadar, avec son intelligence vive et ses ressources [illegible] a recueillie, développée et essayée? Cette dernière hypothèse me paraît, sans réclamation, la plus probable, car je crois me rappeler que les noms de MM. de Lalandelle et Gustave de Ponton sont associés à celui de Nadar dans l'entreprise en question.

Je vous fais grâce de la description de l'appareil qui doit faire une si redoutable concurrence aux chemins de fer. Qu'il suffise au lecteur de savoir que le principe, le primitif, le vieux ballon, est enfoncé: un coup d'épingle dans un joujou dangereux qui a longtemps égaré les hommes, et qui a fait beaucoup de victimes, à commencer par Mme Poitevin [illegible] l'ambition de nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

"C'est par un mécanisme que l'oiseau vole, dit M. Gustave de Ponton, dans un mémoire spécial, ce n'est pas à l'aide d'un gaz plus léger que l'air. Attachez un aigle à un ballon, le roi des airs captif, jouet des vents, traînant son boulet et traîné par lui tour à tour, essaiera en vain de lutter contre le moindre trouble atmosphérique.

"La science fait donc fausse route...... l'appareil que nous construisons est un mécanisme consistant dans un double système d'organes destinés à l'ascension et à la direction, etc., etc."

Tout le monde connaît ce jouet d'enfant, le spiralifère, qui fit fureur ces années passées. Le spiralifère consiste en quatre ailes disposées en hélice selon un plan horizontal, et qui, recevant une impulsion rotative suffisante, s'élèvent dans l'air tant que dure cette force, pour retomber ensuite tout doucement, comme un parachute.

Eh bien, le spiralifère est le point de départ de l'aéronef. Voilà tout ce que le temps et l'espace me permettent de dire, sans compter mon ignorance. Mais quoi qu'il en soit de l'invention et des inventeurs, bon courage et bon voyage à ceux qui veulent nous soulever de terre! J'attends cet heureux jour avec impatience. Je ne doute pas qu'une grande révolution intellectuelle morale, philosophique, ne s'opère le jour où le ciel nous sera ouvert. Ce sera quelque chose d'analogue à la révolution opérée par les chemins de fer dans les relations sociales et dans toutes les idées d'échange, de voyage, de correspondance.

PHARES.

EDITION D'HIER SOIR.

Nouvelles par la voie de l'Ouest.

Des journaux de Memphis que nous avons reçus hier au soir, nous extrayons le bulletin de nouvelles qui suit :

NOUVELLES D'EUROPE.

Cap Race, 9 octobre—Le steamer City of Bath, parti de Liverpool le 30 septembre et de Queenstown le 1er octobre, a passé à 5 heures du matin.

Le London *Times* donne circulation au bruit que le vice président rebelle, Alexander H. Stephens, était parti pour France avec plein pouvoir de traiter avec Napoléon pour la reconnaissance du Sud sur la base d'une émancipation.

Le *Times* dit aussi que la Californie désire se joindre à l'empire mexicain. Mais il donne cette nouvelle comme un bruit seulement.

C'est le 3 octobre que Maximilien devait recevoir la députation nommée pour lui offrir la couronne mexicaine.

On dit que l'Angleterre a proposé de passer sous silence la lettre de la Russie à la Pologne.

Consolidés 93 1/4 et 93 3/8 au comptant.

Pas de changement dans le marché au coton.

Renvoi de rapporteurs.

New York, 10 oct.—Le correspondant du Boston *Herald* lui écrit de Washington que les correspondants du *Times* et de la *Tribune* ont été renvoyés des lignes de l'armée du Potomac pour avoir violé les ordres relatifs à la publication de renseignements venant de déserteurs, de réfugiés ou d'autres.

Nouvelles de l'armée de Rosecrans.

Washington, 10 oct—Lookout Mountain, d'où Bragg s'efforce de bombarder Rosecranz est de 1800 pieds plus haut que Chattanooga, à 3 milles de distance par la route à waggons et 2 milles seulement en ligne directe. Lookout Mountain et Missionary Ridge cernent presque Chattanooga, qui se trouve dans le bassin formé par ce cercle de montagnes.

Bragg a ses communications par chemin de fer ouvertes avec Rome, à 40 milles et avec Atlanta, à 36 milles, d'où il peut faire venir les plus grosses pièces d'artillerie fondues dans ces deux endroits. Les fabriques de bombes des rebelles sont à 60 milles de Chattanooga où elles peuvent être expédiées par chemin de fer.

Le Richmond *Sentinel* du 8 annonce que le Raleigh *Standard*, journal de la Caroline du Nord, dont les bureaux avaient été saccagés par les soldats, a repris sa publication. Le Raleigh *State Journal* dont les bureaux avaient beaucoup souffert dans une attaque d'émeutiers, n'a pas encore repris la sienne.

Audace des guérillas.

Washington, 10 octobre—Hier soir une troupe de guérillas à cheval a parcouru diverses localités sur la rive Sud du Potomac et a commis divers vols d'argent et d'autres choses précieuses au préjudice de plusieurs individus. Les guérillas ont montré en cela beaucoup d'audace car les endroits où ils ont opéré leur brigandage ne sont pas à trois milles du fort Richardson. Ils ont aussi marqué dans le voisinage même de nos lignes.

Le feu grégeois confédéré.

Le Washington *Republican* assure que le gouvernement a reçu l'information positive que les Rebelles voulaient incendier avec le feu grégeois les villes de Philadelphie et New York, en se servant de l'*Atlanta* si ce steamer eût réussi à sortir du port de Savannah.

On se rappelle que l'*Atlanta* fut capturé dans sa tentative; au lieu d'arriver à Philadelphie comme un incendiaire agresseur, il y est arrivé comme une prise. Un rapport officiel adressé au département de la marine sur les munitions trouvées à bord du steamer rebelle, montre que parmi les divers projectiles pour les canons, il y avait un grand nombre de bombes marquées: *Robbin's Fluids Shells*, pour pièces rayées de sept pouces. On sait maintenant que ces bombes au fluide de Robbin sont justement les mêmes sortes de bombes au feu grégeois lancées par le général Gillmore contre Charleston.

Approvisionnement de l'armée de charbon.

La *Gazette* de Cincinnati dit que le conseil de ville a alloué une somme de $20,000 pour acheter du charbon qui sera vendu au prix coûtant aux habitants de cette ville. Cette mesure a été adoptée comme moyen de secours, le charbon étant fort rare et par conséquent très cher.

LA GUERRE DANS L'OUEST.

Une lettre de Pocahontas, Tennessee, du 30 septembre, adressée au *Cincinnati Commercial*, dit :

Ce n'est plus un secret que le 16e corps d'armée, si longtemps gardé inactif, va entrer en campagne. Les [illegible] sont interdits. De nouvelles carabines Springfield ont été données aux soldats de l'Ohio. Les malades et les éclopés de chaque régiment seront envoyés à l'hôpital général à Memphis.

On a expédié à *** toutes les munitions et tous les approvisionnements pour les hommes et les animaux, et dans ce but on a mis en réquisition des trains extra, et les convois qui marchent jour et nuit sont lourdement chargés. L'objet de l'expédition projetée n'est pas encore révélé. Il a certainement de l'importance, car des troupes venant d'en bas arrivent constamment pour participer au mouvement, et comme elles appartiennent au corps du général Sherman, on pense que ce général aura le commandement suprême de l'expédition.

Invasion du Missouri par Marmaduke

St-Louis, 7 octobre—On a reçu ici au quartier général avis qu'environ 2 000 rebelles du corps de Marmaduke—sous le colonel Shelby, sont entrés de l'Arkansas dans le sud-ouest du Missouri pour y faire une incursion. Nos troupes se concentraient de divers points pour tomber sur eux, et leur capture n'était pas improbable. On croit que cette force doit servir de noyau à la garde d'Etat du Missouri que l'ex-sénateur Waldo P. Johnston, en l'absence de Jeff. Thompson, a été chargé de réorganiser.

St-Louis, 9 octobre—On a reçu avis au quartier-général que Coffee et Shelby ont fait de Varsaw une incursion dans le Missouri central. Ils se sont dirigés au nord-est dans le but, suppose-t-on, de gagner le chemin du Pacifique au pont de Larmie, de le brûler et de détruire la voie ferrée. Le général Grown, qui commande le district central, était hier à Clinton, comté de Henry, à la poursuite des rebelles. Une autre force partait de Springfield et une troisième de Lebanon ; elles serreront l'ennemi de si près qu'il ne pourra guères causer de dommages. Le général Totten est parti d'ici hier soir pour Jefferson City pour prendre le commandement d'une partie des forces destinées à repousser les rebelles.

ARKANSAS ET KANSAS.

St-Louis, 5 octobre—Le *Democrat* a une dépêche spéciale de Leavenworth ainsi conçue :

Le général Blunt est parti du fort Scott pour le fort Smith. Les guérillas interceptent les trains, et l'ennemi prend une attitude menaçante autour du fort Smith.

Le maire de Parkville et cent citoyens du comté de Platte, Missouri, ont déclaré qu'il y a maintenant à Leavenworth plus de cent familles unionistes qui ont fui du comté dans la crainte des violences exercées par la milice, et que si un changement n'a bientôt lieu l'existence et la propriété des unionistes du comté sera à la merci d'hommes dont la loyauté a toujours été au moins douteuse. Il est arrivé tant de gens dénués de tout du Missouri que le maire a été obligé de lancer une proclamation pour obtenir les moyens de les soulager.

Une convention de tous les journalistes du Kansas doit avoir lieu à Leavenworth mercredi pour prendre des mesures au sujet de la direction des affaires militaires dans le département du Missouri.

Voici d'un autre côté ce que publie l'*Union* de St-Louis :

Nous empruntons au Platte City *Atlas* de mercredi, le rapport suivant des opérations des bandits radicaux dans le comté de Platte. Ce sont ces mécréants que les dépêches spéciales adressées de Leavenworth au *Democrat* représentent comme des unionistes ; et c'est pour les avoir refoulés dans le Kansas que ce journal accuse le colonel Moss d'expulser les unionistes du comté de Platte. Il semble que les habitants de ce comté doivent se soumettre à être volés, pillés, et assassinés par ces canailles du Kansas, sous peine d'être dénoncés comme des rebelles s'ils cherchent à se protéger contre la violence.

(Suit le compte-rendu d'une quantité de vols commis au préjudice des habitants par les bandes de maraudeurs du Kansas.)

UNE PROCESSION ALLÉGORIQUE—Les démocrates de Lehigh en Pennsylvanie ont fait dernièrement une grande démonstration politique à Allentown. Dans la procession on voyait des bannières représentant les divers Etats de l'Union, en commençant par la Caroline et les autres Etats du Sud, puis les Etats du Centre et ceux de l'Ouest. Tous ces Etats étaient représentés par des bannières blanches portées par des blancs, montés sur des chevaux blancs, tandis que les Etats de la Nouvelle Angleterre occupaient le dernier rang, sous la forme de bannières noires, portées par des noirs sur des chevaux noirs. L'allégorie était facile à saisir.

UNE PROFESSION DE FOI DU *TIMES* DE NEW-YORK.

A propos des Radicaux du Missouri qui demandent que cet Etat soit radicalement gouverné en tous, le *Times* de New-York publie dans son numéro du 5 octobre, l'article suivant qui est une véritable profession de foi contre le radicalisme en fait d'esclavage :

Nous sommes premièrement pour l'Union, secondement pour l'Union et dernièrement et toujours pour l'Union. L'Union est l'objet réel et avoué de la guerre, et c'est le but que poursuit le gouvernement en faisant la guerre et le gouvernement est soutenu par le grand corps de la nation. Nous avons toujours été opposés à l'esclavage, mais l'abolition n'est pas le but [illegible] L'objet de la guerre [illegible] dont les Radicaux, soit réellement et pratiquement, la cause de l'Union et de la liberté serait en danger.

Nous sommes pour l'Union quand même l'institution de l'esclavage continuerait à subsister dans quelques Etats. Nous sommes pour la reconstruction, en tout temps, et aussitôt que les rebelles mettront bas les armes.

Nous sommes même pour l'Union telle qu'elle était, en tant que cette idée s'applique aux droits constitutionnels des Etats et des citoyens. La Constitution contient des clauses pour une plus parfaite union que l'ancienne confédération, et l'Union reconstruite serait sans doute plus parfaite que l'ancienne; mais nous combattons néanmoins pour les vieilles formes et l'ancien gouvernement. Dans l'Union, on peut remédier à l'esclavage et aux autres maux; mais sans l'Union, il n'y a pas de maux auxquels nous ne fassions sujets. Nous sommes pour l'Union avant l'anti-esclavage, avant toute chose.

EMPLOI DES NEGRES DANS L'ARMEE CONFEDEREE.

Nous lisons dans le *Richmond Enquirer* du 10 octobre :

Il paraît que les propriétaires d'esclaves refusent, pour quelques raisons, de louer leurs nègres dans l'armée confédérée. Le préjugé est certainement misérable et ne peut provenir que de l'ignorance. Comme la guerre a été commencée et comme elle est faite en grande partie pour la défense de l'esclavage et des propriétaires d'esclaves et aussi pour le maintien de cette institution, il était raisonnable de supposer que ces propriétaires seraient les premiers et les plus empressés à aider, par tous les moyens en leur pouvoir, au succès et au triomphe de nos armes.

NOUVELLES D'ANGLETERRE.

Londres, 22 septembre.

La presse officieuse de Paris commence à dire que "la question polonaise est entrée dans une nouvelle phase," et que si une autre communication collective doit être adressée à la Russie par les trois puissances, " elle aura un caractère autre que celui d'une Note ordinaire, " etc." Cependant, elle admet qu'aucune résolution à ce sujet n'a encore été prise. Pourquoi ne pas dire tout simplement qu'il ne s'agit d'en prendre aucune?

Je vous répète que la dernière dépêche du prince Gortchakoff était connue des gouvernements des trois puissances avant qu'elle fût expédiée ; que les cabinets de Saint-Pétersbourg, de Londres, de Paris et de Vienne, avaient préalablement échangé des communications fréquentes ; que les explications données par le chef de la chancellerie russe ont satisfait momentanément l'Angleterre et l'Autriche tout au moins ; que la campagne diplomatique se terminera à la dernière dépêche du prince Gortchakoff, et n'a de chances de recommencer que dans le cas où la Russie ne serait point parvenue à pacifier la Pologne et à la doter d'institutions conformes au vœu des traités de Vienne au commencement du printemps prochain.

Jusque-là, notre gouvernement et sans doute celui de Vienne laisseront à la Russie la responsabilité de la solution de la question polonaise question qui présente pour l'Autriche des intérêts opposés à ceux de la France, et sur laquelle l'Angleterre est désintéressée. Je crains de lasser vos lecteurs en répétant si souvent ce fait.

Si mon assertion trouvait des sceptiques, je les renverrais au *Times* d'aujourd'hui. Son premier leader, consacré à la réponse du prince Gortchakoff, conclut ainsi : " Si le gouvernement se bornait à des remontrances qui font appel à un droit plus élevé que le traité de 1815, il aurait l'appui du sentiment général du pays ; mais c'est un *utopianisme* [sic] indigne du ministre des affaires étrangères d'un Etat européen que de faire des propositions qui ne pourraient être acceptées sans la perspective de faire revivre un état de choses qui est tombé en désuétude depuis longtemps, et d'introduire des troubles qui ne trouveraient d'issue satisfaisante que dans une guerre européenne." Est-ce clair ?

Un journal ultramontain de Paris, l'*Union*, a surpris tout récemment l'Irlande en lui annonçant qu'elle était sur le point de faire la guerre civile à l'Angleterre. [illegible] la flotte [illegible] Dublin, la corporation de cette capitale a tenu séance samedi dernier, pour aviser aux moyens de faire bon accueil aux officiers et aux équipages. Cette proposition semble avoir heurté " les principes nationaux " d'un des conseillers, M. Sullivan, qui a déclaré que pour lui la flotte anglaise n'était ni plus ni moins qu'une flotte étrangère; donc, point de démonstration. Mais le conseil, qui se compose de vingt-cinq membres, n'a pas partagé l'avis de M. Sullivan, vingt membres ont voté pour la proposition.

—Avant hier, dit l'*Indépendance belge*, le duc et la duchesse de Brabant ont assisté à la représentation donnée au cirque Rancy, à Ostende. Cette représentation se terminait par un steeple chase, à la fin duquel un cerf devait être relancé, et auquel le duc n'a pas assisté. Cet exercice a été l'occasion d'un épisode assez singulier. Le cerf, serré de très près, s'est écarté de la voie ordinaire, et, par un bond désespéré, est venu tomber dans la loge royale, juste aux pieds de la duchesse : puis, d'un autre bond, il a franchi la rampe qui sépare la loge royale de l'escalier d'honneur et a disparu, gagnant le large par les rues, où toute la force de ses jambes agiles. Hier matin, à neuf heures, il n'avait pas reparu.

—Un fait curieux et qui ne manque pas d'importance pour l'agriculture, vient d'être signalé à l'Ecole de Médecine de Berlin; il paraît qu'on a trouvé le moyen de préserver les bêtes à cornes du typhus contagieux qui a donné, il y a quelques années, de si vives préoccupations aux propriétaires agriculteurs de l'Allemagne, ainsi qu'aux éleveurs d'une grande partie de l'Europe. Le moyen est simple et facile : il consiste dans l'inoculation de la salive d'un sujet malade sous la peau des animaux qui sont menacés du fléau, cette inoculation est aussi efficace que celle du claveau pour le mouton et de la vaccine pour l'homme. Ce moyen se pratique en prenant de la salive d'un bœuf atteint du typhus, en faisant une incision de deux centimètres à la face interne de la cuisse de l'animal qu'on veut inoculer, de manière à faire à la peau une petite poche dans laquelle on introduit la salive ; le bœuf ainsi inoculé subit une maladie d'un caractère bénin qui le préserve à tout jamais de la maladie réelle que donne le typhus.

—Dans une grosse affaire criminelle, où des misérables avaient fait une hécatombe de victimes humaines, un témoin est appelé pour faire sa déposition.

M. le président, au témoin—Vos nom, prénoms et profession?

Le témoin répond, et pas un auditeur qui ne croie avoir entendu : *J'en frémis d'horreur.*

M. le président—Témoin, il ne s'agit pas de nous faire connaître vos impressions, mais de nous dire votre nom.

Le témoin—Je vous l'ai déjà dit, monsieur le président : Jean Frémy, doreur.

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FEVAL

III.

MEMENTO—Suite.

Il fut obligé de soutenir la jeune fille qui chancelait dans ses bras.

—Je vous ai prise à lui, poursuivit le comte de Belcamp, je vous lègue à lui...... Pourquoi pleurer? Et de qui donc le soin de faire son testament, a-t-il avancé la dernière heure? ...

Je suis plein de vie, ma Jeanne bien-aimée, et parmi ceux qui me défendront à l'heure du péril, placez au premier rang, ce bon, ce loyal, ce vaillant jeune homme, Robert Surrixy.... En cas de malheur, ce serait lui que je chargerais avec vous d'exécuter ma volonté dernière.... m'écoutez vous ?

—Je vous écoute, Henri, murmura la jeune fille.

Le comte sembla se recueillir et sa main glissa sur son front.

—J'ai de l'orgueil, dit-il; je pense que mon entreprise c'était moi-même. Moi mort, la vaste association dont je suis le chef reste un corps sans âme. Un drapeau sera mon linceuil, et il faudra les longues préparations de l'avenir pour exhumer ses plis qui flotteront sur le monde. Si je meurs comme Moïse, en vue de ma terre sainte, il restera un suprême devoir à accomplir, un seul ! l'accomplirez-vous?

—Quel qu'il soit, je l'accomplirai.

—Un homme attend bien loin de nous à qui j'ai dit: "Avant que cette année 1817 ait achevé son cours, la destinée aura parlé. Interrogez la mer, sire, du haut de votre île: la mer vous répondra. Vous verrez un jour un petit navire, sans voiles ni rames, et qui sera poussé par un nuage. S'il passe sous pavillon tricolore, c'est que Dieu n'aura pas voulu, et si un voile noir flotte à sa corne, adieu, sire, je serai couché sous le marbre d'une tombe...."

Si je meurs, Robert et vous, Jeanne, vous monterez ma goëlette, qui s'appelait, hélas! la *Délivrance* ; vous irez dans les eaux de Sainte-Hélène et vous arborerez en vue de l'île, deux heures après le soleil levé, un pavillon aux trois couleurs d'abord, puis le drapeau noir..... Le ferez vous?

—Je jure que je le ferai.

—Merci donc et au revoir, ma Jeanne chérie. Maintenant je vous dis, comme tout à l'heure : Il est une voix au dedans de moi qui me crie : nous vaincrons !

Il l'enleva dans ses bras, baignée de larmes. Leurs lèvres s'unirent encore une fois. Puis le comte Henri sauta en selle et s'éloigna au galop. Jeanne avait ses deux bras tendus vers lui. Comme il traversait le pont, elle le vit qui envoyait un baiser. L'instant d'après, il disparaissait dans l'ombre du moulin.

Jeanne reprit lentement le chemin du Prieuré. Elle passa le restant de cette nuit agenouillée, mais les paroles de la prière ne montaient point jusqu'à ses lèvres.

Henri brûlait le pavé sur la route de Versailles.

VI

AVANT L'ORAGE.

M. Roblot, sous-directeur de la maison d'arrêt de Versailles, se leva ce matin rouge, boursouflé, congestionné, malade. Il maudit ses enfants qui venaient lui dire bonjour et chercha querelle à sa femme. Ses yeux étaient brûlants et hagards, les rides de son front s'étaient creusées, sa goutte lui torturait les orteils, et il avait la tête lourde comme un plomb.

Il passa dans son cabinet en robe de chambre et en pantoufles. Au lieu du café au lait qu'on lui servait d'habitude, il demanda un jambonneau et une bouteille de thorins. Il y avait eu pour moins que cela des querelles longues et redoutables dans le ménage Roblot; mais ce matin le sous-directeur provoqua sa femme en passant d'un regard si sauvage, qu'elle n'osa pas, malgré son intrépidité, accepter la bataille.

Dans le cabinet, il y avait sur la table une lettre ouverte et deux lettres cachetées. C'était la lettre ouverte et reçue la veille au soir qui mettait le sous-directeur dans ce triste état. Les deux autres missives étaient son courrier de ce matin, et il n'en avait point encore pris connaissance.

En arrivant, il brutalisa son fauteuil et il grommela :

—Imbécile! pourquoi cela est-il directeur? Enigme! Neveu de la marchande à la toilette de la maîtresse du mari de la nièce du confesseur de la femme du ministre! Le népotisme est quelque chose de bien révoltant! Tonnerre! moi, personne ne m'a protégé; je suis fils de mes œuvres!.....

Il prit la lettre ouverte et ajouta :

—Joli fils qu'elles ont là, ces œuvres!.... Ça va te flanquer à la porte, raide comme balle.... et ça sera bien fait!.... Tu iras boire à la fontaine, bêtail!.... ça t'apprendra à te fourrer avec les libéraux!

Il déplia la lettre et y jeta un regard mélancolique.

—Directeur, cela! s'écria-t-il; et ça parle! et ça commande! "Je serai de retour demain matin...." ça marche donc tout seul! Nom d'une pipe! si je lui communiquais une volée à celui-là, avant de partir!......

—Car il faut partir, ma vieille, continua-t-il d'un ton mélancolique; c'est l'ordre du jour. Tu étais ici comme un poisson dans l'eau, et tu t'es amusé à faire le méchant........ va boire à la fontaine!

—Mais, sacrebleu! s'écria-t-il en froissant la lettre, pourquoi celui-là revient-il aujourd'hui plutôt que demain?..... M. le comte a donné sa parole qu'il serait ici ce soir. J'étais paré: Ni vu ni connu.... Ça s'appelle la destinée, quoi! la fatalité! le guignon, la male chance!

Machinalement il prit une des lettres cachetées et la tint un instant entre l'index et le pouce.

—Je parie un franc que c'est quelque chose de désagréable, dit-il; un malheur ne vient jamais seul...... "Cour d'assises de Versailles......" Ce n'est pas le Pérou que ces juges! Je ne sais pas pourquoi ils méprisent l'administration qui les vaut bien........ surtout quand elle est ancien militaire.... Voyons ce qu'elle chante, la cour d'assises de Versailles.

Il rompit le cachet et bondit sur son fauteuil.

—Un interrogatoire! s'écria-t-il d'une voix étranglée; aujourd'hui!...... Aujourd'hui un interrogatoire!

Il laissa retomber ses deux bras et sa joue écarlate devint terreuse.

—Ça se trouve bien! prononça-t-il avec accablement. On va répondre au juge d'instruction: Ayez l'obligeance de repasser, M. le prisonnier n'est pas visible....

—Tonnerre d'allumette! rugit-il dans un paroxisme de rage; il ne manquait plus que cela! Tu t'es mis dans ces draps là toi-même! Va voir s'il y a du pain à tremper dans la fontaine pour tes enfants! Maintenant, savoir ce qu'ils veulent interroger, ces bonnets carrés! ça les amuse! pour faire des embarras. Je donnerais vingt sous pour que la dernière lettre fût encore une avanie! ça me ferait plaisir, ma parole!

Il ouvrit la troisième missive d'un geste convulsif: elle était du ministère de l'intérieur et apportée par exprès. Elle contenait ces mots:

"Un message arrivé de Londres à Boulogne m'est transmis par voie télégraphique. Le bureau de Scotland Yard a reçu avis que le prétendu comte de Belcamp était à Londres. Sous ce nom se cache le fameux bandit Jean Diable.

"L'inspecteur général fera aujourd'hui sa visite par ordre personnel du ministre."

Roblot se leva et fit le tour de son cabinet, les bras étendus, comme les romans de la Table ronde représentent le bon roi Arthur quand il reçoit des coups de fendant sur son casque.

—Allons! allons! allons! répéta-t-il par trois fois, ne manque-t-il plus rien? C'est dommage qu'il n'y ait pas une quatrième tuile pour faire partie carrée.... Le directeur, l'inspecteur et le juge d'instruction! Bravo! face au parterre! A bas la musique! Je vais commencer par me faire sauter le caisson!

Il ouvrit son tiroir, où il y avait une lourde paire de pistolets.

—Il y a un brave homme qui veut vous parler, dit sa servante qui entre-bâilla la porte.

—Est-ce le directeur? est-ce le juge d'instruction? est-ce l'inspecteur? demanda Roblot qui était sous le coup d'une attaque de folie, qu'ils aillent à la fontaine!.... ou se faire lanlaire.... au choix du souscripteur!

—Faut qu'il cache du vin ou de la liqueur sous son lit, bien sûr, dit la vieille femme, il est tourné dès le matin!

Roblot dirigea sur elle les deux canons de ses pistolets; elle s'enfuit en criant. Roblot la poursuivit.

—Félicité, hurla-t-il dans le corridor, je ne vous tuerai pas, je sais que vous êtes innocente! mon intention est d'attenter seulement à mes jours.... Où est-il le brave homme?....

—Il peut bien être celui qui vit César à la veille d'une bataille et il avala son biscaïen.....ou Pompée....Je suis dégommé, créature!.... dégommé....dégommé!....Dites à la Bourbonnaise d'entrer....à moins que ce ne soit M. le préfet, mille misères....! et apportez le jambonneau....café, vin, eau de vie....Je me détruirai après!

Il rentra, tomba sur son fauteuil et mit sa tête sur la table.

—Je suis en avance, mon bon monsieur Roblot, dit derrière lui une voix qui le fit tressaillir, comme si l'un des deux gros pistolets eût déjà fait explosion dans son oreille.

Il se retourna et vit une figure inconnue.

—C'est juge! grommela-t-il, je rêve tout debout! Le diable m'emporte si je n'ai pas été entendre sa voix!

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 21 octobre, à 5 heures P. M.

COTON—Les 4901 [illegible] "Empress" [illegible] New York [illegible]

SUCRE—[illegible]

MELASSE—[illegible]

FARINE—[illegible]

PORC—Stock presque épuisé. [illegible]

FOURRAGE—Le stock de fourrage est extrêmement faible [illegible]

FARINE DE MAIS—La petite quantité qui se trouve sur le marché se vend $5 le baril.

DRECHE—Il s'est fait des ventes de 5 sacs à $1 40 le baril.

BACON—Pas de stock. La petite quantité d'épaules qui reste sur le marché se vend [illegible]

TOILE D'EMBALLAGE—Celle de l'Inde se vend en petits lots à 18 cts la yarde.

CORDE D'EMBALLAGE—Les transactions se bornent à de petits lots à 9 1/2 cts pour la corde faite à la machine.

COMESTIBLES—Au débarcadère, les pommes se vendent $4 à $6; les pommes de terre et les oignons à $5 et $5 1/2 le baril.

VOLAILLES—Se vendent, au débarcadère, à $5 à $7 la douzaine.

—Ventes à l'encan de ce jour: 8 frequins beurre à 22 1/2 à 25 cts, [illegible] tabac à [illegible] cts et 20 baquets vieux maquereaux à 47 1/2 à 7[illegible] cts.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 21 octobre.

A l'exception d'un peu plus de mouvement dans le change pour le Nord, il n'y a guère eu de changement, aujourd'hui, sur le marché monétaire, mais les traites à vue sur New York ayant fléchi, les taux du fret étant toujours élevés et "l'Empress" ayant apporté une quantité extraordinaire de coton, il s'est déclaré dans l'article une baisse de 3 cents par livre.

Nous n'avons rien à annoncer dans les traites étrangères. Le Sterling peut être coté à 158 à 162. Les taux des banques sont à 160 à 162. Nous n'avons entendu mentionner aucune vente qui ait eu lieu au-dessous de 160, mais notre revue d'hier a parlé d'une négociation à 158. Les offres sont limitées et il n'y a pas de demande. Les francs sont à 3 60, 3 45 et 3 40 Les cours les plus élevés sont les extrêmes des banques pour de petites sommes. La demande est si limitée que ces cours sont nominaux. Le change pour le Nord ayant été ample, les traites à vue sur New-York ont beaucoup vacillé, mais ont trouvé plus d'acheteurs qu'hier à cause des remises qui doivent être faites à New York lorsqu'arrivera la quantité considérable de billets du Trésor que l'on fait demander. Les banques n'ont guère changé leurs taux de change, mais comme pour le moment il est répondu à la demande au dehors, on peut les considérer comme nominaux. Il s'est vendu à 4 1/4 à 5 pour cent d'escompte pour la monnaie courante, 5 à 6 pour cent pour les billets du Trésor, et nous avons entendu parler d'une négociation à une baisse. Une traite du gouvernement, pour une forte somme, a été offerte, mais nous ne croyons pas que le vendeur ait encore trouvé une enchère satisfaisante.

L'or a été plus lourd qu'hier. Nous avons remarqué une vente de $5000 à 50 1/2 pour la monnaie courante. Les courtiers en ont donné 47, 48, 49 et quelques-uns l'ont vendu à 50. Le marché peut être coté de 48 à 51. L'argent ne vaut pas plus de 36 à 40. Les piastres mexicaines valent presque autant que l'or, elles ont une plus grande valeur intrinsèque.

Nous cotons toujours les billets du Trésor à [illegible] pour cent de prime sur la monnaie courante. Les courtiers achètent les billets de la Banque de la Louisiane à 55 et les vendent à 60, mais nous avons remarqué la vente d'une assez grande quantité à 59 1/2. Une forte somme dont on offrait 58 a été tenue à 59. Rien d'important dans les autres billets n'ayant pas cours.

Rien de nouveau dans les actions ou dans les bons. Les actions de la Compagnie du Gaz sont assez recherchées à 123 1/2 à 121, mais les détenteurs en demandent davantage. Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville, 119 à 120, Scrip d'assurance, 36 à 4 1/2, à la piastre, selon la date de la Compagnie.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 22 octobre 1863.

Arrivé hier, 13 bœufs et 17 cochons. Vendu, 75 bœufs et 25 veaux. A vendre, 3/7 bœufs, 17 cochons et 78 veaux.

Bœufs de l'Ouest 1re qualité, par livre, net,		25 cents
" " 2e "		23
" " 3e "		20
" Texas, 1re qualité,	par tête	$60
" " 2e "	par tête	$40
Veaux, 1re qualité,	par tête	$15 à 20
" 2e qualité,	par tête	$10 à 15
Cochons, par lb		$10 à 14
Moutons, suivant la qualité,	par tête,	$5 à 8
Vaches à lait,	par tête,	$75 à 100

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIES HIER.

Barque Conqueror, Mickerson, New York.
Steamboat Julia, Mettloy, St Louis.

ARRIVES HIER.

Brick Julia, Bartholio, Philadelphie.
Brick Mechlof, Oliphant, Tampico.
Goëlette E D McCleenham, Goodspeed, Tampico.
Goëlette Trial, Castel, Pointe à la Hache.
Goëlette St Charles, [illegible], Pointe à la Hache.
Goëlette Belle Créole, Paulin, Pointe à la Hache.
Lougre Flying [illegible], Burns, Fort Jackson.
Goëlette St Joseph, [illegible], Fort Jackson.
Steamboat [illegible] Hawk, Johnson, de la Côte.
Steamboat Lampson, Rider, Natchez.

Arrivages de Produits.

Pour la liste des produits et des marchandises reçus par la mer, le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Capsules pour Bouteilles.

10 RAMES PAPIER A ENVELOPPES, à vendre [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr, 89 Vieille Levée. 3oct—15t

ATTENTION

M. F. F. Trinchard, encanteur, vend des légumes de France, du café, du beurre, du thé, de l'huile de charbon, &c. &c., ce matin à 10 heures, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 44.

M. R. Scott, encanteur, vend du bœuf, des jambons, du whisky, de l'eau-de-vie, du tabac, &c., ce matin, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, No 54.

Aujourd'hui, à 10 heures du matin, Francis Fernandez vendra à l'encan, au No 18 rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon le contenu dudit club consistant en meubles, tables de jeux, jetons ivoire fins, liqueurs de premier choix, &c. Nous engageons les amateurs à assister à la vente.

M. J. P. Boisseau, encanteur, vend, aujourd'hui, jeudi, 22 du courant—A 10 1/2 heures, au No 75 de la rue St-Charles, meubles—A 11 heures, à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier, papier à lettres, groceries et provisions.

M. R. T. Montgomery, encanteur, vend, aujourd'hui, jeudi, 22 du courant—A 10 heures, sur la Levée, en face de la rue St Louis, foin—A 10 heures et demie, à la fabrique de mousse, rue Gasconne, entre les rues Claiborne et Louisa, machine, bouilloire, pompes, tuyaux, &c. A onze heures, à son ancien magasin d'encan, rue du Camp, No 27, beaux meubles, verrerie, faïence, &c.— A 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 23, 235 balles coton et 8 balles coton et chanvre. On verra des échantillons du coton à la vente.

CHANGE.

CHANGE à vue sur New-York, à vendre par WM J. REID, 21oct—6 Rue des Magasins No 33.

FER FORGÉ.

104 barres fer de Suède, forgé, 4 X 3/4 pouces.
3370 lbs. fer de Tennessee, assorti.
7653 lbs. chaînes, 1/2 & 3/4 pouces.
A vendre à l'amiable par BERNARD TURPIN, No 93 rue Vieille-Levée. 21oct—f

A vendre à bon marché

BAGGING extra en balles, demi balles et rouleaux, cordes et ficelles. 3500 sacs [illegible] L. G. McQUEEN, 22oct—6 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti.

Le Dr P. FORMENTO, fils,

A l'honneur d'offrir ses services au public. Consultations de 2 à 4 heures. Rue des Ursulines 83 entre Royale et Chartres. 21oct—1m

L'HISTOIRE DU SIEGE DE PORT-HUDSON.

CET ouvrage, dont la publication est autorisée, formera un volume d'environ 150 pages, sur papier vélin, format in 8o, et paraîtra dans le courant de novembre.

Des listes de souscription sont déposées chez : MM. Hebert & Escousse, rue de Chartres, No 11; M. A. Eau, rue de Chartres No 5; M. F. Bouvain, à la Plume de Bronze, rue Bourbon No 62, entre Bienville et Conti. 21oct—3

LIQUIDATION POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, broderies, velours, toutes les couleurs nouvelles, crins et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, soieries, une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipure de toutes les hauteurs, un assortiment complet de parures en point d'Alençon application point Duchesse VALENCIENNES, &c. Un assortiment de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS et beaucoup d'autres articles trop long à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement. S. SEEUWS. 21 oct—3m

HUILE DE CHARBON

TRENTE caisses de 5 gallons huile de charbon, qualité supérieure, à vendre par EM. WEYSHAM 21 oct—3 23 rue St Philippe.

A VENDRE,

Propriétés améliorées dans le Premier et Second District.

1o—Le "Block" de sept MAGASINS situés à l'angle des rues de la Nouvelle Levée et Girod.
2o—Une jolie maison de résidence en briques, à deux étages rue Bourbon entre Toulouse et St Pierre.
3o—Une belle résidence rue des Ursulines entre Dauphine et Bourgogne. Pour les conditions, s'adresser à LAFITTE, DUFILHO & Co. 21oct— 19 rue St-Louis.

JUMENT PERDUE.

PERDUE, dans le courant de la semaine dernière, une JUMENT GRISE, front blanc, avec un poulain rouge à front blanc. Les personnes qui les ramèneront chez le soussigné recevront une récompense de dix piastres. PIERRE DUPUY. 21 oct—3f Au coin des rues Dumaine et Broad

EAU AMERE—EAU AMERE!

REÇU TOUT RECEMMENT DIRECTEMENT DE LA SOURCE D'ALLEMAGNE, Un lot de la célèbre EAU AMERE FRIEDRICHSHALL, Et à vendre à la Seule Agence, rue Royale, Nos 13 et 15.

Les consommateurs de cette Eau sont priés de se rappeler qu'il y a, sur chaque bouteille qui sort de notre magasin, la lithographie bien connue représentant la SOURCE DE FRIEDRICHSHALL, avec le nom de "JULIUS HAAN, Agent, Nelle Orléans" au-dessous. Les demandes, par la malle, doivent être adressées à HAAN & FREDERICKSON, Rue Royale Nos 13 et 15.

EGALEMENT, EN MAGASIN, Un nouvel envoi d'EAUX MINERALES d'Europe et d'Amérique, telles que

VICHY, CONGRESS, SELTZ, CARSBAD, RAKOCZY KISSINGEN, EMSER, SCHWALBACHER, WEILBACHER, TACKINGEN, &c, &c, &c.

AU Dépôt d'Eaux Minérales, Rue Royale Nos 13 et 15, près de la rue du Canal. 2oct—4

AVIS.

M. E. DUBOIS a ma procuration générale, et je révoque toutes celles antérieurement données. J. M. LAMON. 2oct—16f Bordeaux, 1a septembre 1863.

Vente, par colis, de marchandises sèches.

BROTT & DAVIS, RUE GRAVIER No 22,

REÇOIVENT aujourd'hui, par le steamer "George Washington" des caisses de calicots très fins et sortie de New York.

Des Indiennes Roby de Sprague, qu'ils vendront aux prix de New York.

Constamment en magasin un assortiment général des meilleures marques d'indiennes, mouchoirs de laine, bonneterie de toute espèce, ditto coton Standard et cotonnades de New York, cotons blancs, 5/4, 6/4, 7/8 et 3/4 des meilleures fabriques, telles que New York City Mills, Lonsdale, Naromkeag, Tuscarora, Indian Head, Mass. Bay Mills, &c. Un bel assortiment de coton écru pour chemises. Un assortiment de flanelles, rouges, grises et bleues, et des meilleures flanelles blanches qu'il y ait en ville. Egalement—Couvertures d'habitations et tweed satinets fins noirs, Bristol Make et Casets tray, &c. &c. 19 oct

Ecole de Musique.

MME G. BOYER a repris ses classes de solfège pour les jeunes enfants Les Lundi, Mercredi et Vendredi. Prix—$3 par mois. Rue Conti, No 123, entre Dauphine et Bourgogne. 20oct—5f2ps

AUX MARCHANDS.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre immédiatement par les soussignés, au plus bas prix du marché, en gros seulement :

COTONS ÉCRUS, ALPACA NOIR, COTONS BLANCS, FOULARDS, COTONNADES, DEVANTS DE CHEMISES, KERSEYS, MOUCHOIRS BATISTE, STRIPS, BAS ET CHAUSSETTES, TICKINGS, SERVIETTES, FLANELLES, NAPPES, MOLETONS, CHEMISES LAINE, TOILES, MALAKOFS, INDIENNES, FIL DE RHENES, POPELINES, RUBANS A CHAPEAUX, MOUSSELINE DE LAINE, RUBANS VELOURS.

Aussi une facture de chaussures pour hommes, femmes et enfants. C. JAUBERT & CO., 11 oct—3 m 41, rue de Chartres.

AVIS. CHANGEMENT DE DOMICILE.

J'AI l'honneur d'annoncer à mes amis et à ma clientèle en général, que je viens de transférer mon magasin de la rue St-Louis à la rue de la Douane, 59, entre Chartres et Vieille-Levée, où je continuerai le même genre d'affaires que par le passé.

Je profite de cette circonstance pour rappeler de nouveau à mes amis et à ma clientèle que j'ai encore en main un fort stock de vins en caisses et en barriques, des meilleurs crus et des meilleures années de Bordeaux, un joli assortiment de vins de Bourgogne, [illegible] champagne, &c. &c. JH. BRUGERE, rue Douane, 59, entre les rues de Chartres et Vieille-Levée. 19oct—3f

LE PAUVRE TOM A FROID, dit Edgar au pauvre roi Lear, qui grelottait. Des milliers de personnes ont froid en ce moment; des milliers d'autres qui brûlent aujourd'hui auront froid demain, car c'est la saison des FIEVRES EN FRISSON. Nous leur offrons le moyen d'obtenir une guérison immédiate certaine et permanente. [illegible] le fameux AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER [illegible] C'est un remède souverain pour la maladie de foie; c'est la meilleure protection contre l'effet des miasmes. L'Amer de Hostetter purifie le sang; il est précieux dans les cas d'affections nerveuses. Achetez-en une bouteille et vous serez convaincu de cette vérité.

AGENTS :
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 20,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Grosman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 22 et 25 rue Commune. 16oct—f

Extrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres.....No. 19.

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—MEDAILLONS, velours, tapisserie, WILTON, 3 plis et Ingrain, VENITIENS et autres tapis, NATTES blanches, rouges, à carreaux, &c, TOILE CIREE de différentes largeurs et qualités. Couvertures de table et de piano, paillassons, nattes, agustées d'escalier, abat jour, corniches et bandes que nous offrons à des prix modérés au comptant. A. BROUSSEAU & Co. Sept—

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET, Entre Green & Mercer, New York.

PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

MME MAS continue de tenir à la disposition de messieurs les voyageurs [illegible] 20 sept—le 1jan.

Aux Pharmaciens et aux Epiciers.

A VENDRE à bas prix—Un beau comptoir, d'environ 20 pieds de long, ayant de beaux ornements. Une quantité de bocaux à 1/4 gallon, avec couvertures—[illegible] rues Victoire et Espagne, 2e district. 18oct—5

Graines de 1863.

Reçu par le navire MARIE FELTER du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPEENNES, de la récolte de 1863. Ces semences étant les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public les favorisera de leurs ordres. T. BACHELIER, 31 et 33, rue Ursulines, entre Chartres et Levée. 6sep—3m

Maisons à Louer.

LE haut des deux maisons Nos. 27 et 31, rue Bienville, convenable pour résidence. A louer par HENRI VALETON & Co, 27, 29 et 31, rue Bienville. 19 sept

TROISIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863 ... $82,225 56

—A SAVOIR—
Sur les risques d'incendie ... $77,027 35
" de mer ... 3,393 73
" de rivière ... 1,804 12 — 82,225 60

En moins
Retour de primes ... 2,480 67
Primes non expirées le 30 septembre 1863 ... $13,225 00 — 15,964 67

Total des primes gagnées ... $66,261 01
Pertes payées pendant l'année, sur les risques d'incendie ... $16,867 62; de mer 10,715 42 — 27,583 04
Ré-assurances ... 7,427 96
Quinze pour cent remboursé ... 1,072 44
Dépenses, loyer, taxes, &c., moins intérêt, &c. ... 16,411 96 — 52,901 28
Bénéfice net ... $13,359 73

L'actif de la Compagnie est comme suit :
Effets à recevoir pour primes ... $14,746 10
Primes en voie de perception ... 9,811 66
Effets garantis par hypothèque ... 6,275 00
Effets garantis par sécurités collatérales ... 15 000 00
Bons de l'Etat, de banques, et autres bonds ... 41,760 00
Certificats de profits de diverses compagnies d'assurance ... 5,820 00
Billets de souscription ... 147,436 67
En caisse ... 7,042 43
$248,490 86

Etat de la Louisiane. *Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.*

Qu'on se souvienne que le 19 octobre 1863, par devant moi soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville se sont présentés E. Ganucheau, Président, et L. W. Baquié, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels étant dûment assermentés, déclarent que le tableau ci-dessus est correct et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 19 octobre 1863. P. H O'NEAL, 2me Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à qui de droit un intérêt de six pour cent sur les certificats de profits non payés à partir du deuxième lundi de Novembre prochain. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
W. B Genger, B Fasnacht, Chas. J. Leeds, C. F. Witte, O. Mercier, Fred. Avet, A. D. Grieff, A. Baldwin, J. Laphen, A. Thibaut, E. H. Harris, R. Zucker, J. N. Robert, Geo Ruleff, J. B. Murison, E. Duplantier, J. A. Bonnafon, F. Del Bondio, W. G. Betterton, J. G. Laudry, Magin Puig, A. Roche, Théo. Lanaux, Wm. Heyl, E. Bordelois, P. Durel, C. Cavaroc, R. Sproule, Jn. Zolly, J. Digues, L. B. Pothier, J. G. McLears, D. Bouligny. 4octobre—90f

CHANGE

A VUE OU A TERME, SUR: PARIS, BORDEAUX, TOULOUSE, MARSEILLE, NANTES, ROUEN, HAVRE, NANCY, LYON, MULHOUSE, AMIENS, STRASBOURG, METZ, NIMES, St-ETIENNE, St-QUENTIN, REIMS, VALENCIENNES, TARBES, PAU, LAROCHELLE, ANGOULEME, PERIGUEUX, AGEN, BREST, ORLEANS, A VENDRE PAR C. CAVAROC & Co., 116, rue St-Louis. 19 oct—1m

BRIQUES DU PAYS.

UN MILLION briques de première qualité, à vendre par C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale. 19oct—15j

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds de bois, de diverses qualités, à vendre par C. CAVAROC & CO., 116 rue Royale. 19 oct—15j

A LIVRER.

PAR le navire Comtesse de Brionne, attendu de Bordeaux—20 barriques vin rouge, Pauillac; 120 do do St-Julien; 80 do do Cantenac; 20 caisses do St-Julien; 30 do do Cantenac; 1500 quarts sardines à l'huile, Rodell; 40 do demi do; 40 caisses champagne, Duc de Montebello. A vendre par C. CAVAROC & CO., 116, rue Royale. 19 oct—15j

NOUVELLE INTERESSANTE PHOTOGRAPHIE.

CARTES DE VISITE de Guay, à ... $3 00 seulement, la douzaine. Rue du Camp, No 75, en face du magasin de musique de Blackmar—Les meilleures cartes, garanties les mieux finies qu'il y ait en ville. Temple de l'Art, de GUAY, N. O. 19 oct—1m

CHANGE SUR FRANCE, Constamment à vendre par J. M. EIMER & Cie. 17 Carondelet. 22oct—3m

Jambons, Café et Pitre.

En magasin et à vendre, en quantités au gré des acheteurs : 30 boucauts JAMBONS de choix passés au sucre, marques favorites. 75 sacs CAFÉ RIO. Prime, 50 balles pitre, extra épais. Wm J. REID, rue des Magasins, No 33. 19 oct—6

A LOUER, A $35.

Dans la rue de l'Esplanade, DEUX MAISONS [illegible] ayant toutes les améliorations modernes. Ces propriétés seront louées $35 chacune. S'adresser à W. F. Chapman, Chemin du Bayou No 269, entre les rues Claiborne et Derbigny, ou dans la rue Carondelet No 60. 19oct—12f

Chemin de fer Pontchartrain. *Arrangement d'hiver.*

Pour le Lac, aller et retour, le même jour, 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de MARDI, 20 octobre 1863, les convois partiront comme suit :

—DEPARTS—

DE LA VILLE.	DU LAC.
4 1/2 h. A. M., chars à chev.	5 h. A. M., chars à vap.
7 " chars à vap.	8 "
9 "	10 "
11 "	1 heure P. M.
1 heure P. M.	3 "
4 "	5 1/2 "
6 1/2 "	7 1/2 " chars à cheval

Le convoi, sur avertissement suffisant, s'arrêtera à la station de Gentilly. G. PANDELY, Surintendant. 18 oct

E. CONERY. GROCER EN GROS, 31 ...GRAVIER...31

A transporté son magasin du No 2 Front Levée au No 31 Gravier, où il recevra ses amis et le public. On y trouvera en tout temps un choix varié de comestibles, tels que—conserves, gelées, cornichons, jambons, sucre, café, thé, &c. Son stock de vins et de liqueurs est considérable et de qualité supérieure. 16 oct—3m

ARRIVÉE! Madame Maher,

LA MERVEILLEUSE ASTROLOGUE qui, depuis son enfance, étonne tous ceux qui la consultent. Sa facilité à définir le caractère et prédire les événements, ont fait de son habileté le sujet des conversations. [illegible] Elle découvre les objets perdus ou volés, ramène la tranquillité dans les ménages [illegible] le voyage de la vie. Les personnes qui ont l'intention de voyager feront bien de la consulter avant leur départ.—Résidence, rue des Remparts, No 2, coin Canal. Prix de la consultation, $1. 17oct—6f

CHARBON ANTHRACITE.

Pour les restaurants et les grates. On vient de le recevoir de Philadelphie. A vendre par tonneau ou davantage, par DAVID STICKNEY, Rue Carondelet, No 4. 17 oct—6f

CIGARETTES.

20,000 Paquets cigarettes de la marque HONRADEZ, débarqués de la goëlette Anna arrivée de la Havane, venant d'être reçus, en magasin et à vendre par BORNIO & BROTHER, rue Gravier, No 34. 25sep—f

VINS, WHISKY, EAU-DE-VIE ET LIQUEURS PURES,

EN bouteilles ou en dame jeannes. A vendre par S. & J. ABRAMS, Droguistes et importateurs en gros, Rue du Camp, Nos 42 et 44. N. O. 25 sept—3m

Sucre de la Havane.

EN débarquement de la goëlette Amaranthe de la Havane, détenue à la quarantaine—200 caisses de sucre de la Havane, blanc, jaune et brun. Aussi en magasin—30 rouleaux toile d'emballage, 95 futailles cognac, importation directe, 4 barils vin blanc et 3 punchons Scotch whisky. A vendre par AUG. COUTURIE, Successeur. Sr. FLASSAN, 42 Vieille-Levée. 15oct—15

DRAGÉES ET SIROP DE FER, (TYROPHOSPHATE DE FER.) DE FOUGERA.

CETTE préparation approuvée par l'Académie Impériale de médecine de Paris, est journellement prescrite par les médecins les plus distingués comme le remède le plus efficace contre— *La Chlorose, Leucorrhée, Aménorrhée, Dysmenorrhée, Anémie, Dyspepsie, Perte d'appétit, Phthisie, Chorée, Névralgie, Palpitations de cœur, Insomnies, Inquiétudes d'esprit, Irritation des nerfs, Faiblesse générale, Pertes séminales* etc—Prix du flacon $1 00, de 1/2 flacon 50 cents.

Agent E. E. MOUGIN, Pharmacien, Nouvelle-Orléans, Encoignure Dauphine et Douane. 15oct—3m

ORLEANS HOUSE, Au coin des rues Commune et Saint-Charles.

CE salon populaire vient d'être réparé dans le dernier goût et sera toujours pourvu de VINS ET LIQUEURS DE CHOIX. LUNCH gratis tous les jours. [illegible]

AVIS. Le magasin de Pianos de A. PERRIER est transféré pour le moment rue Royale, [illegible] Ursulines [illegible] Sep—6 m

SOUFRE AUX HABITANTS.

50,000 livres soufre pour la manufacture de sucre [illegible] A vendre par GUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale & St-Philippe.

SPECTACLES.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 25 OCTOBRE 1863.

LES ARTISTES REUNIS DONNERONT LA 1re REPRESENTATION DE LA FAUSSE ADULTERE, Drame en 5 actes et 7 tableaux, par Adolphe Dennery.

Les bureaux seront ouverts à 7 heures moins un quart. On commencera à 7 heures un quart précises. Le bureau de location est ouvert samedi et dimanche, de 10 à 3 heures. 21oct—

Académie de Musique.

SPALDING & ROGERS,—Propriétaires. Rue St Charles, le seul théâtre qui soit ouvert. Jeudi soir, 22 octobre, LA TROUPE D'OPERA DE SANFORD. PIECES COMIQUES. Le spectacle se terminera par LA SOMNAMBULE, opéra de Bellini.

GRAND BAL PARÉ, DONNÉ PAR DES JEUNES GENS, Au bénéfice d'une famille indigente, A LA SALLE PORTUGAISE, *Rue du Bayou, entre St-Claude et Tremé.* LE SAMEDI 24 OCTOBRE 1863

COMITÉ D'INVITATION : F. Fasnacht, V. Carlier, A. Mangin, L. Charles, J. Sombethay, G. Tracy.

Billet d'admission ... $1 50

Les cartes sont en vente chez M. C. Aibert, coin Prieur et Ste-Anne; Mme Léon, encoignure St Pierre et Bourbon; M. Beck, encoignure Bourbon et Ste Ann ; rue Ste Anne No 73, M. Mangin; et chez les directeurs du bal.—Aucune dame ne sera admise sans invitation. 12 oct—18,14,22,23 21

CASINO, Rue de la Douane, No 93.

M. JULES SABRIER, propriétaire de cet établissement, prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'y ajouter un RESTAURANT, où l'on trouvera, à toute heure du jour ou de la nuit, une VARIETÉ CHOISIE DE METS CHAUDS OU FROIDS, de première qualité. Les vins et la bière sont également de première qualité.

Prix modérés. Salons particuliers de société. M. Sabrier espère que ses amis et le public voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. 16oc—1m

INSTITUTION CATHOLIQUE DES ORPHELINS DANS L'INDIGENCE.

DIMANCHE 1er novembre, jour de la fête de la Toussaint, il y aura une quête au profit des Orphelins Indigens du Troisième District, dans le vieux et le nouveau Cimetière. Nous faisons un appel aux personnes charitables qui voudront bien coopérer à cette bonne œuvre. Par ordre de la Direction, MANUEL CAMPS, Secrétaire. 19 oct—22, 26, 29—nov 1

POUR NEW YORK. Départ, SAMEDI, 24 du courant, à 8 heures du matin.

POUR NEW YORK.—Le steamer favori GEORGE WASHINGTON, fin marcheur, commandant E. U. Gager, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 24 du courant, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats-Unis. Pour fret ou passage, s'adresser à A. MOULTON, Rue Norbes, No 31.

Le steamer LOCUST POINT succédera au "Geo. Washington" et partira le jeudi, 29 du courant. 19oct

POUR NEW YORK. Départ, SAMEDI, 7 novembre, à 9 heures du matin.

Le steamer favori et régulier COLUMBIA, de la malle des Etats Unis, commandant D. B. Barton, partira pour New York, le 7 novembre, au pied de la rue St Joseph. Pour fret ou passage—excellents emménagements pour passagers de 1ère, 2de et 3me classes—s'adresser à Wm J. REID, rue des Magasins, No 33. 22 oct—17f

Pour la Côte, au-dessous de la ville. DEUX FOIS PAR SEMAINE. *Départ, DIMANCHE, 25 octobre, à 9 heures du matin.*

Le beau bateau à vapeur FAWN, capitaine W. B. Greathouse, commis, L. Bayley, partira de la Nile-Orléans pour la Pointe à la Hache et tous les ports intermédiaires, tous les DIMANCHES à 9 heures du matin; part de la Pointe à la Hache tous les MERCREDIS. Retour les LUNDIS et les JEUDIS. Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passeports et de permis de douane. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. D. SALVANT, agent, rue Vieille Levée, No 167, ou à A. BRITTON, rue Poydras, No 22. 20oct—1m

Le steamer BEN FRANKLIN de la malle de la Nouvelle-Orléans, capitaine Henry Couant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. et les DIMANCHES à 9 heures A. M., au Bâton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires. A son retour, il quittera Bâton Rouge les JEUDIS à 5 heures P. M. et les LUNDIS à midi, ponctuellement.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis de douane. M. Ref se trouvera tous les jours sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agent, No 68, rue Front Levée. 3 oct

POUR BATON ROUGE.

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Saltsbury, L. Boucher, commis, partira de la Nouvelle Orléans pour Bâton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 8 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Bâton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis de douane avant de s'embarquer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL, coin des rues Canal et Douane. 1er oct

POUR MATAMOROS.

La goëlette anglaise, fine voilière, ALLISON, capitaine F. A. Frosty, chargée principalement pour Matamoros et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à N. A. LLAMBIAS, 113, Vieille Levée.

Le fret et les passagers seront débarqués en dedans de la barre. 20oct—15f

POUR MATAMOROS.

La goëlette mexicaine, fine voilière HELENA, capitaine [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour le reste du fret et ses passagers, ayant de beaux emménagements, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co, 125 Vieille Levée.

Fabrique de fleurs artificielles. 68......RUE BOURBON......68

MME A. FOURNIER a l'honneur d'inviter les dames à venir visiter le joli choix d'articles [illegible] qu'elle offre aux PRIX TRÈS MODERÉS. 15oct—

Certificats de Terre militaires Achetés par M. JUDSON, Coin Canal et Camp. 7 oct—1m

Café à vendre.

A VENDRE, pour cause de départ, un CAFÉ, situé à l'encoignure Quartier et Front Levée. Pour les conditions, qui sont des plus avantageuses, s'adresser sur les lieux. 14 oct—3f

AVIS.

AYANT vendu à M. J. A. BLAFFER tout mon intérêt dans l'établissement pour la vente en bouteille de l'Ale et du Porter, je remercie le public de l'appui dont il m'a honoré depuis nombre d'années et lui recommande avec plaisir mon successeur qui continuera les affaires dans le même local. WILLIAM MASSEY.

John A. Blaffer.

SUCCESSEUR DE WILLIAM MASSEY, Marchand de Porter, Ale et Cidre, Seul Agent DU CELEBRE ALE XX DE PHILADELPHIE DE MASSEY, COLLINS & Co. Rue Bienville, Nos 26 et 28, Nile-Orléans. Les demandes pour expédition sont remplies avec promptitude. 13oct—1m

CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VENANT D'ETRE REÇU et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15 : 40 caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles. 20 paniers VERITABLE CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co., en grandes et demi bouteilles. PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ. 10 caisses champagne, cachet vert. S. E. CASTENDYK, rue Tchoupitoulas No 15. 6 oct—1m

JOHN R. WALLER, Importateur de Chapeaux de paille, soieries et de modes. No 35, rue de Chartres—Au premier. Nouvelle-Orléans. 24sept—1m

Omer Portier—Félix de Luppé. PORTIER & DE LUPPÉ BOULANGERIE, Coin Dumaine et Dauphine. Pains et Biscuits. Dépôt: 14, Dumaine, près Vieille Levée. 1er oct—1m

AVIS AUX DAMES.

LE soussigné, vient d'arriver par le steamer Evening Star, peut offrir un grand assortiment de cheveux de toutes couleurs et de toutes longueurs. Tous les ouvrages, tels que perruques, bandeaux, nattes, cache-peignes, frisettes, &c., &c. Etant fabriqués par lui, peut les vendre meilleur marché que toute autre maison. Il offre aussi un bel assortiment de peignes en ivoire, écaille et buffle, brosses de tout genre, teintures, &c., &c. FELIX BARON, 206, rue Baronne, entre Girod et Julia. 1oct—1m

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre pour cause de départ: 1o—Un fonds de magasin de chaussures, avec une installation magnifique. 2o. Un jeu de chevaux de bois, avec les accessoires, entre autre un orgue de première classe. S'adresser pour plus ample information, à CH. L. DE BUYS, 18 rue de Chartres. 10 oct—4 sem

J. LUDOWIG, MARCHAND TAILLEUR,

A transporté son magasin de la rue Commune, No 112, dans la rue du Canal, No 136, entre les rues St-Charles et Carondelet. 21juillet—3m

Transfert de magasin.

BRULATOUR & CO ont transféré leur magasin du No 30 Vieille Levée au No 36 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.

Confiserie par Excellence.

LE soussigné a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son bel assortiment de Bonbons, Candis, &c., &c., manufacturés à la vapeur. Il offre les articles suivants, en gros et en détail, savoir : dragées amandes par excellence, dragées à la liqueur [illegible] chocolat à la crème, à la gelée, à la liqueur, à la violette, à l'ananas, &c. [illegible]

A vendre aux détaillants : [illegible] BRESSOT TURPIN, Vieille Levée entre Conti et St-Louis. 6oct—1m

ED. FROIDEVAUX, Rue de Chartres No 52.

NE voulant [illegible] un fort stock de marchandises [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Vêtements, Chapeaux et Casquettes. PAR HOFFMAN & MARKS. J. HOFFMAN, encanteur. Bureau, rue de Chartres, No 22.

IL sera vendu à l'encan, Vendredi, 23 du courant, à 10 heures au No 26 de la rue de Chartres: Doubles épais bleus et cotonnades, Satinets gris et bruns, Casimirs français, extra fin, Rob Roy bleu et noir, Doeskins noirs et draps français, Cotons dorés épais 4/4, Coton blanc, 4/4 et 7/8, fin, Alpacas noirs et soie, Flanelles rouges, bleues et grises, Flanelles blanches 7/8 et 4/4, fin, Indiennes anglaises et américaines, Toile blanche d'Irlande, Coutils à matelas et stripes, Popelines unies et brodées, Draps anglais en couleur, Mouchoirs toile et Madras.

Egalement, à 1 heure, au premier: 100 lots de Chapeaux fins, comprenant un assortiment régulier et un des plus beaux choix qui aient jamais été offerts. 150 lots de vêtements comprenant un assortiment régulier. 22 oct

COTON. COTON. 235 balles coton à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, JEUDI, 22 du courant, à 1 heure, au salle d'encan, rue du Camp, No 23— 235 balles coton. On pourra examiner des échantillons à la vente. Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 20oct

FOIN. FOIN. 63 balles foin à l'encan. PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, aujourd'hui, JEUDI, 22 du courant, à 10 heures, sur la Levée, en face de la rue St-Louis—63 balles foin. Conditions—comptant. 22oct

Marchandises sèches de saison. PAR Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 22 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de la Douane, No 64— Indiennes de fantaisie Dannell Sprague, Flanelles bleues écarlates et grises, do blanches jaunes et opéra, Draps, casimirs et satinets, Denims bleus et cotonnades, Couvertures 10/4 et 11/4, Mousselines de laine et popelines, Tweeds de fantaisie et châles, Casimirs de coton et cotons en mérinos, Mouchoirs batiste et Linons, Cotons blancs et écrus, Toiles d'Irlande fines et moyennes, Ginga coton et coutil à matelas.

—Egalement— 1,000 douzaines fil en bobine d'Alexander. 21oct

COTON. COTON. PAR Wm. P. VINCENT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, jeudi, 22 courant, à 11 heures précises, il sera vendu à l'encan au No 64, rue Douane 20 balles coton, balles originales, 12 do do. Les échantillons peuvent être examinés à 9 heures. Conditions—comptant, moitié en green backs, moitié en currency. 21oct

100 Caisses bottes, souliers et brodequins. —AUSSI— Marchandises sèches, chemises en flanelle, chemises blanches, caleçons. PAR GABRIEL LEAUMONT. Salles d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 23 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69— 100 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI— Marchandises sèches telles que—Indiennes, mousselines de laine, mouchoirs batiste, casimir, satinets, tartans, jeans bleu blancs et rouges, mousselines de laine, toiles rayées pour chemises, denims, cotons blancs et écrus.

—AUSSI— Chemises en flanelle, caleçons coton écru, chemises en ginga, chemises blanches, cravates, &c. Conditions—A la vente. 21oct

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Marshal des Etats-Unis. Les Etats-Unis vs. le steamer James Battle, ses gréements, apparaux et meubles. Cour du District des Etats-Unis pour le District méridional de la Floride.

PAR G. A. HALL, encanteur des prises des Etats-Unis.

EN vertu d'un ordre de vente, en date du 31 juillet 1863, à moi adressé par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 21 novembre 1863, à midi, au pied de la rue St-Louis— le steamer (prise) JAMES BATTLE, ses gréements, apparaux et meubles. Egalement, un chronomètre et une longue vue.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. JAMES C. CLAPP, Marshal des Etats-Unis Pour le District méridional de la Floride. JOHN SITCHER, Député du Marshal des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride. Nouvelle Orléans, 2 octobre 1863.

Vente par le Marshal des Etats-Unis. Les Etats-Unis vs le steamer Alice Vivian, ses gréements, apparaux et meubles—Cour du District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride.

PAR G. A. HALL, encanteur des prises des Etats-Unis.

EN vertu d'un ordre de vente en date du 25 août 1863, à moi adressé par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride, je vendrai, à l'enchère publique, SAMEDI, 14 novembre 1863 [illegible] au pied de la rue St-Louis—le steamer Alice Vivian ses gréements, apparaux et meubles. Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis. JAMES C. CLAPP, Marshal des Etats Unis, pour le district méridional de la Floride. Par JOHN SITCHER, Député du Marshal des Etats Unis pour le district méridional de la Floride. Nile Orléans, 22 octobre 1863.

Vente par le Marshal des Etats-Unis. Les Etats Unis contre le steamer à hélice Victor, ses gréements, apparaux et meubles—No. 184—Cour du District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride.

PAR G. A. HALL, encanteur des prises des Etats-Unis.

EN vertu d'un ordre de vente, en date du 11 septembre 1863, à moi adressé par l'Honorable Cour de District des Etats-Unis pour le district méridional de la Floride, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI, 12 novembre 1863, à midi, au pied de la rue Toulouse, le steamer (prise) à hélice Victor, ses gréements, apparaux et meubles.

Egalement—Un chronomètre, 1 cadran, 3 cartes, 1 Navigation de Bowditch et 1 Coast Pilot de Blunt.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats Unis. JAMES C. CLAPP, Marshal des E. U. pour le District Méridional de la Floride. Par JOHN SITCHER, Député du Marshal des E. U. pour le District Méridional de la Floride. Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1863. 20oct—22,4,27,29,31—Nov 3,5,7,9,10,12

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jean-Baptiste Lafrance.

COUR du Deuxième District Judiciaire, dans et pour la paroisse de Plaquemines.—Attendu que Jacques Dragon a demandé à la Cour des lettres d'administrateur de la succession de Jean Baptiste Lafrance, décédé, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner de faire connaître, dans les dix jours, les raisons qu'ils pourraient avoir pour que la requête ne soit pas accordée. Par ordre de la Cour. L. LOMBARD, Gr. Sher. 14 oct—17,28

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile Orléans. QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes non expirées en septembre 1862 ... $ 50,326 60
Primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863 :
Sur les risques d'incendie $151,517 96
Sur les risques de mer 15,369 39
Sur les risques de rivière 1,852 15 — $170,736 [illegible]
Total des primes ... $231,061 80
En moins
Primes non expirées le 30 sept 1863 ... $ 47,061 60
Primes remboursées ... 6,867 44 — $ 53,928 04
Montant net des primes le 30 sept. 1863 $176,[illegible] 15
Pertes payées dans l'année :
Sur les risques d'incendie $ 43,538 04
Sur les risques de mer 22,063 [illegible]
Sur les risques de rivière 5,616 66
$ 71,218 [illegible]
Quinze pour cent remboursé ... 3,076 54
Dépenses, taxes, assurances, intérêt et contingent ... 29,335 29
$105,530 44
Bénéfice net ... 72,[illegible] 71
Montant net des primes ... 176,[illegible] 15
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été payé quinze pour cent ... 30,512 39
Montant participant au bénéfice ... $155,[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Effets et primes ... $ 27,138 66
Effets garantis par hypoth. ... 167,219 19
En caisse ... 113,378 [illegible]
Dû pour primes en voie de perception ... 34,586 19
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons ... 101,786 40
Scrips de différentes Compagnies d'assurance ... 9,940 00 — $466,715 30
En moins, réclamations non réglées ... $ 22,176 51
Intérêt sur scrips ... 17,864 20 — 40,091 [illegible]
Net ... $418,314 19

Etat de la Louisiane. *Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle Orléans.*

Qu'on se souvienne que le 3 octobre 1863, par devant moi soussigné, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, se sont présentés F. J. Tuyes, président, et J. W. Hincks, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, [illegible] tirée des livres de la Compagnie. F. J. TUYES, président. J. W. HINCKS, secrétaire. Assermentés et signé par devant moi, ce 3 octobre 1863. JOSEPH CUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du premier lundi de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats de profits [illegible]

—Directeurs—
G W. Babcock, J. M. Caballero, T Bailly Blanchard Jr, L. Millaudon, Placide Forstall, P. A. Nobles, J. M. Lapeyre, Jos Reynaud, Alfred Kearny, C. Goodrich, Cha. Ladiez, P. J. Tuyes. 10 oct—1m

Avis important.

Mairie de la Nile Orléans, Hotel de Ville, 30 septembre 1863

[illegible] E. H. DURELL, Maire de la Nile Orléans. [illegible] GIBBENS. 1er oct—1m

Tabac en feuilles et Cigares.

LE soussigné vient de recevoir et vendra à bas prix [illegible] TABAC EN FEUILLES [illegible] CIGARES [illegible] Nos 22 et 24, Tchoupitoulas [illegible]

RESULTATS DE CHAUX.

A VENDRE au No 20, rue Carondelet [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, Linge fait, Chapeaux et Chaussures. PAR E. ROGER & CO. JOSEPH HOLTZ, encanteur. Salles d'encan Nos. 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

JEUDI, 22 octobre, il sera vendu à 10 heures dans les dites salles d'encan, Nos. 45 et 47 rue de la Vieille Levée— Un grand assortiment de marchandises sèches et linge fait. —Aussi— 200 douzaines chapeaux feutre pour hommes et jeunes gens, assortiment de choix —Et— 100 caisses bottes, souliers et brodequins. Conditions—à la vente.

Goëlette Marion. PAR Wm. P. VINCENT, encanteur.

JEUDI, 22 courant, à midi, il sera vendu au Nouveau Bassin, au pied de la rue [illegible]— La goëlette Marion, de 22 tonneaux [illegible] Ensemble ses agrès apparaux &c. &c. Conditions—Comptant, en monnaie courante.

Contenu d'une maison de réunion (Club), rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon—Meubles et Liqueurs, fer choix. PAR FRANCIS FERNANDEZ. A. GUTIERREZ, encanteur

JEUDI prochain, 22 du courant, à 10 heures du matin il sera vendu à l'encan sous réserve, le contenu de la dite maison de réunion (Club) située rue d'Orléans entre Royale et Bourbon consistant en: meubles, miroirs, tableaux, rideaux dames, tables de jeux argenterie plaquée, &c. &c.

—Aussi— Tables de Pharaon, Bacara Poker et Roulette, jetons fins, vieux cognac et vieux whisky, installation de gaz, toile cirée et nattes, [illegible] sideboards, &c., &c. 19oct

Succession de B Meinhan—No. 19,973 PAR J. B CROZAT, encanteur. Bureau No. 96, rue Royale, près St-Louis.

IL sera vendu à l'encan, jeudi le 22me jour du mois d'octobre 1863, à onze heures A. M. au Nouveau Bassin, au pied de l'encoignure des rues Claiborne et Julia, savoir— Un joli sloop d'huîtres, le REPPELL en bon état, avec son esquif, &c., [illegible] Conditions — Comptant, payable en billets ayant cours. 17 oct — 3 fen 10j

Foin! Foin! Foin! PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 22 du courant, à midi, sur la Levée, au pied de la rue du Canal, 24 balles foin. Conditions—comptant. 21oct

Jambons, Jambons PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi 23 du courant à 10 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, au magasin No 47, de la rue des Magasins— 40 tierçons jambons. Conditions—comptant. 21 oct

Café Rio, papier à lettres et divers. PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

JEUDI 22 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, au coin des rues Magasins et Gravier— 50 sacs café Rio prime, 149 rames papier cap à lettres, 50 barillets maquereaux, 20 tierçons à jambons [illegible]

Egalement—Saindoux, vin rouge en caisses, whisky, liqueurs, pois conserves [illegible] Conditions—comptant. 22 oct

Meubles. Meubles. Meubles PAR J. P. BOISSEAU, Encanteur. Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier

IL sera vendu, jeudi 22 du courant, à 10 heures et demie du matin, au No 74 de la rue St-Charles— Meubles de salon, en bois de rose et en acajou, bois de lit, bahuts, sofas, chaises, tapis [illegible] 22 oct

Magnifique vente de vins, liqueurs, &c : PAR J. P. BOISSEAU, encanteur. Bureau au coin des rues Magasins et Gravier

VENDREDI, 23 du courant, à 11 heures du matin, il sera vendu, au No 63, rue Gravier, un choix de liqueurs comprenant— [illegible] 30 barils whisky, différentes marques; [illegible] Vin rouge en caisses [illegible] Conditions—comptant.

Café, amidon, poivre, thé, vinaigre, jambons, beurre, fromage, légumes de France, haricots, savon et huile de charbon. PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Gravier, No 44— [illegible] 22 oct

PAR R. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui jeudi, 22 oct., à 10 heures, au No 54, rue des Magasins : Jambons, [illegible] whisky, brandy [illegible] tabac, &c. [illegible]

Succession de Celestin Marigny—No 19,578. PAR E. M. JACOBS, Encanteur

IL sera vendu, samedi 7 novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Canal et Douane—En vertu d'un ordre de la Cour [illegible] Conditions—comptant. 8 oct

VENTES JUDICIAIRES.

M. Berwick vs. R. de Bar

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 13,425—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai le vendredi, 6 de novembre 1863, à midi, à la Bourse des Négociants, [illegible] les propriétés ci-après décrites, savoir:

Quatre terrains situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans [illegible] Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. J. E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 8 oct—15,22,nov 5

J. Boston vs. L. Lacoste—No 321

COUR du Premier Juge de Paix, paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Charles Hard, Premier Juge de paix dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, sur les lieux [illegible] samedi, 24 du courant, à midi— Un lot de meubles saisis dans le susdit procès. Conditions—Comptant sur livraison. M. De COURSEY, Constable. 16 oct—15,22

LOUISIANA ACADEMY. Institution dirigée par M A. Ferrier, PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. Les prix varient de $4 à $8 suivant le degré d'avancement des élèves.

CLASSE DU SOIR—de 6 1/2 à 8 heures. Cours complet de Tenue des livres et d'Arithmétique commerciale—Prix: $4. 1er oct—1m

ASSORTIMENT DE PAPIER ET DE MATERIAUX POUR FABRICATION DE FLEURS ARTIFICIELLES. A vendre à bas prix par FRANCIS BOUVAIN, No 62, rue Bourbon. 24 août—f

MALADIES SECRETES.

Syphylis—Gonorrhée—Ulcérations—Dartres—Plaies anciennes—Scrofules—Scorbut &c. &c.

MR E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, annonce à ses nombreux clients qu'il continue toujours à vendre [illegible] MALADIES SECRETES [illegible] Orléans et Bourgogne. 17juin—f

Médicaments spéciaux DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF—POMMADE—INJECTION—POUDRE—SOLUTION—PILULES—SIROP ANTI-SYPHILITIQUE, &c.

GUERISON RADICALE des Démangeaisons—Rougeurs—Dartres—Boutons—Ulcérations—Eczema—Engorgements—Fleurs Blanches et en général toutes les MALADIES SYPHILITIQUES ET DE LA PEAU, par l'emploi des médicaments du Dr VERGÉ. [illegible] F. GAUDOZ, Encoignure Orléans et Bourbon

Mme ALLIAUD, SOMNAMBULE FRANÇAISE, *Rue Tremé, No 248, entre Ursulines et Bayou*

TRAITE avec succès les maladies nerveuses [illegible] 24 juill—3m

Avis aux contribuables de la ville.

LE bureau des surintendants d'assessement se réunira à l'Hôtel de Ville, salle No 10, à midi [illegible] 5, 12, 19 et 26 octobre courant [illegible] Secrétaire du Bureau des Surintendants d'assessement. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1863. 3 octobre—1m

Avis aux contribuables.

PAR ordre du brigadier-général Geo. F. SHEPLEY, gouverneur militaire de la Louisiane [illegible] SAMUEL H. TORREY. [illegible]